

N° 81687

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 19 juin 2013
relative à l'identification des personnes physiques

* * *

RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

ARRETE DU PREMIER MINISTRE

(15.7.2024)

*

Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 26 juin 2024 approuvant sur proposition de la Ministre de la Digitalisation la demande de retrait du rôle des affaires du projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La Ministre de la Digitalisation est autorisée à demander au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés et au Conseil d'État le retrait du rôle des affaires du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et de la Ministre de la Digitalisation, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 15 juillet 2024

Le Premier ministre,

Luc FRIEDEN

La Ministre de la Digitalisation,

Stéphanie OBERTIN

*

